

2 0 2 5

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

SOMMAIRE

<u>Préambule</u> : Le cadre règlementaire du débat d'orientation budgétaire.	Page 3
I - Contexte général et projets de lois de finances	
1.1 Un contexte macroéconomique dégradé	Page 5
1.2 La loi de programmation des finances publiques 2023-2027	Page 8
1.3 Loi de finances 2025 et perspectives pour les collectivités locales	Page 11
II - Positionnement de la collectivité	
2.1 Les orientations stratégiques	Page 13
2.2 Situation financière de la commune	Page 14
III – Analyse du fonctionnement	
3.1 Les dépenses de fonctionnement	Page 16
3.2 Les recettes de fonctionnement	Page 29
IV – Analyse de l'investissement	
4.1 Les restes à réaliser	Page 32
4.2 Les opérations d'investissement 2025	Page 33
4.3 Le financement de l'investissement	Page 35
4.4 La programmation pluriannuelle	Page 36
V – Le budget annexe du Lotissement	
6.1 Les perspectives de ventes 2025	Page 38
6.2 La simulation budgétaire	Page 39

Le cadre réglementaire du Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants selon l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il participe à l'information des élus et il constitue, par conséquent, un exercice de transparence vis-à-vis de la population. Les documents adressés aux élus permettent d'éclairer le débat en conseil municipal, dont les conditions sont prévues par le règlement intérieur. Ce débat d'orientations budgétaires permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la ville, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs, des éléments prospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront des priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 16 juillet 2015 portant Nouvelle Organisation des Territoires de la République, le DOB s'appuie sur un Rapport des Orientations Budgétaires (ROB).

Ce ROB doit intégrer les engagements pluriannuels, la gestion de la dette, les prévisions budgétaires et les éléments relatifs aux effectifs.

L'article D. 2312-3 du CGCT précise tous les éléments qui doivent être portés à la connaissance du conseil municipal avant tout débat sur les orientations budgétaires de l'année.

Selon les termes de l'article L. 2312-1 du CGCT, le rapport doit comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels : les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure, à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

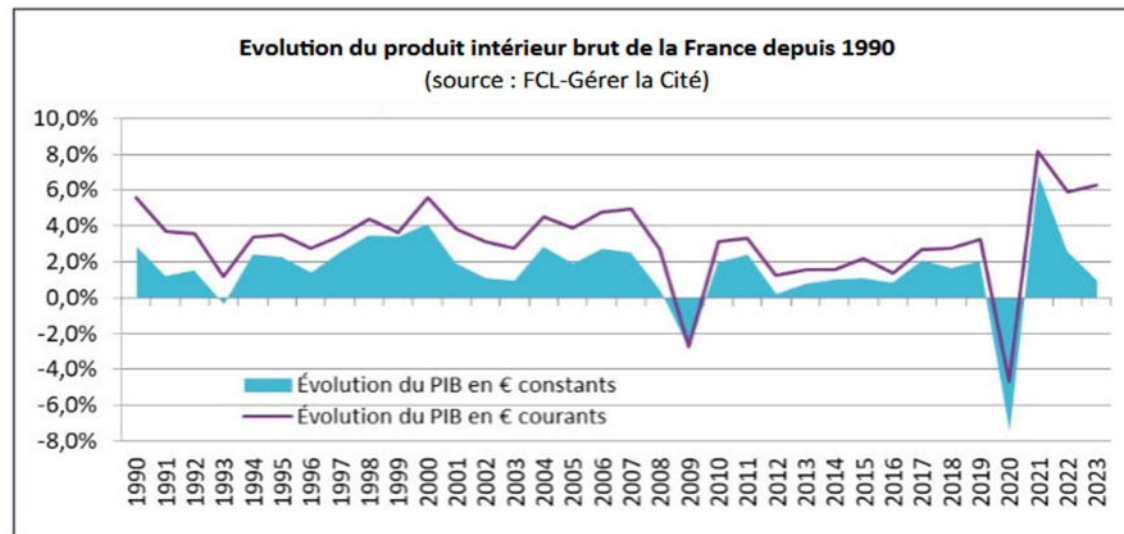
Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire et mis en ligne sur le site internet de la collectivité. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Enfin, et selon l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE), ce rapport d'orientation budgétaire présenté devant l'assemblée délibérante devra faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat.

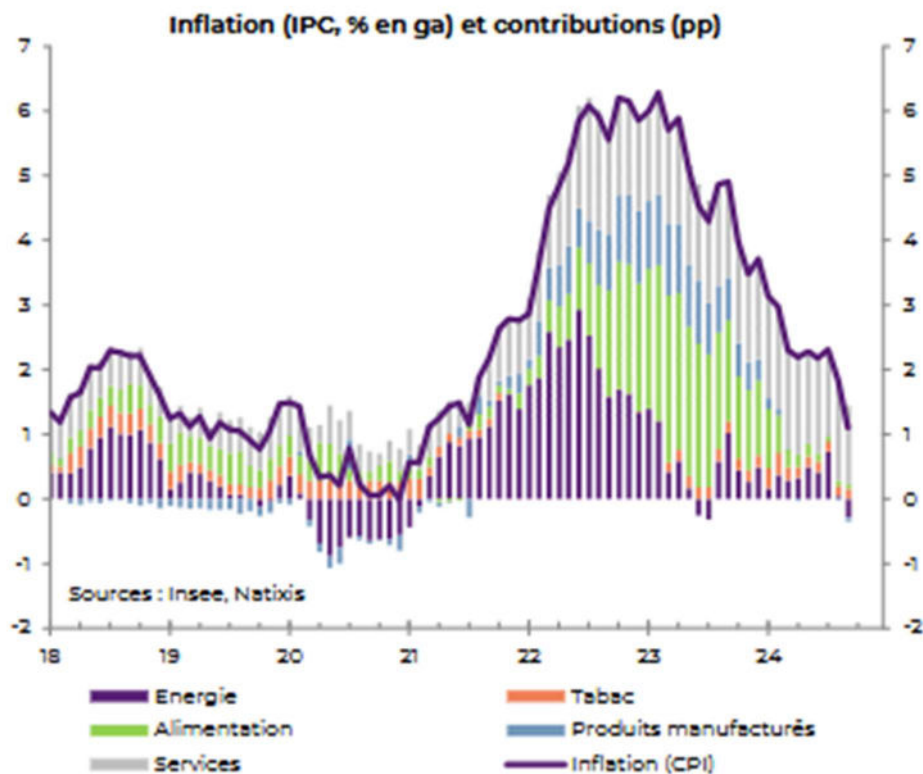
Contexte général et projets de lois de finances

1-1 Un contexte macroéconomique dégradé :

- La préparation du PLF 0225 intervient dans le contexte institutionnel de la dissolution de l'Assemblée nationale ayant eu lieu le 9 juin dernier. Cette instabilité a provoqué un sentiment d'attente prolongé et de passivité face aux choix qui devaient être faits pour ce projet de budget 2025 ; dans un contexte économique toujours tendu en raison d'une faible croissance et d'une hausse du déficit public. Ce texte a été définitivement adopté par le Sénat le 06 février 2025.
- Le contexte économique national est marqué par des taux d'intérêts élevés qui ralentissent l'investissement privé et par une croissance estimée à + 1,1 % pour 2024 selon l'INSEE qui s'accorde avec la Banque de France et l'OCDE.

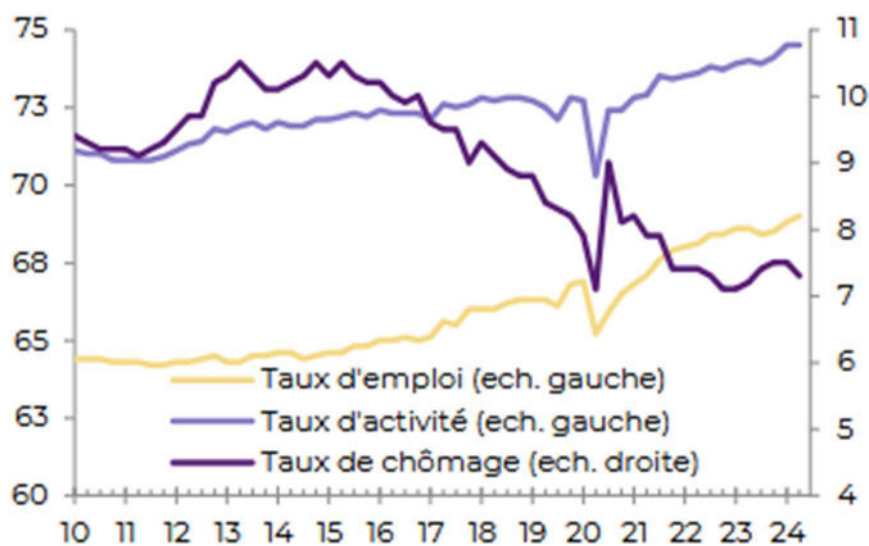


- L'inflation est en très net recul depuis 1 an avec un taux moyen de 2% en 2024 (contre 4,9% en 2023), la tendance est donc à l'apaisement. Elle devrait même repasser sous la barre des 2% début 2025 avec une projection à 1,5% sur l'année 2025.



- L'emploi privé présente des signes d'essoufflement, alors que le secteur public continue de progresser. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture. La croissance des salaires est stable à 2,9% avec des hausses plus marquées dans l'industrie que dans le tertiaire et la construction

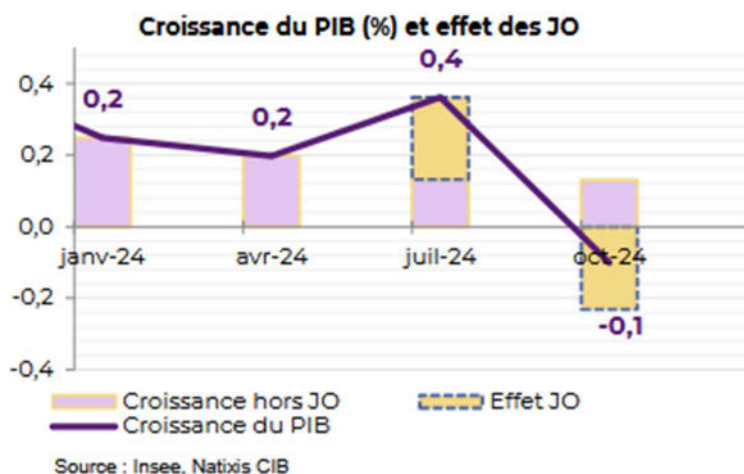
Evolution du marché du travail



Source : Insee, Natixis

- Le déficit public en 2024 est toujours à un niveau élevé et devrait atteindre environ 6,1% du PIB alors qu'il était prévu 4,4% dans le PLF 2024. Le blocage institutionnel qui prévaut depuis maintenant 7 mois a déjà alimenté une stagnation de la consommation des ménages, une recrudescence du chômage et in fine une diminution du PIB de la France au 4^{ème} trimestre 2024.

Les dépenses publiques voient leur ratio s'établir autour de 57% du PIB pour 2024. Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards d'euros en 2025 pour ramener le déficit public à 5%. Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards d'euros de réduction des dépenses et 19,3 milliards d'euros de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 0,9%, considérée comme surévaluée par les économistes surtout dans le contexte de guerre commerciale prônée par la nouvelle administration américaine mise en place le 20 janvier dernier, auquel s'ajoute un contexte géopolitique mondial particulièrement tendu.



Prévisions du gouvernement

		2023	2024f	2025f
Croissance du PIB réel	%, MA	1.1	1.1	1.1
Déficit public	% PIB	-5.5	-6.1	-5.0
Recettes publiques	% PIB	51.0	50.9	51.1
Dépenses publiques	% PIB	56.4	56.8	56.4
Dettes publiques	% PIB	109.9	111.9	114.7
Prélèvements obligatoires	% PIB	43.2	42.8	43.6

Source : PLF 2025, Natixis

1-2 Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 :

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour au déficit public sous le seuil des 3% de PIB à l'horizon. Ainsi, pour dégager 0,4 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027, les dépenses des administrations publiques locales doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période.

Trajectoire des APUL	2022	2023	2024	2025	2026	2027
En % PIB						
Dépenses	11,2	11,1	11,0	10,8	10,5	10,2
Recettes	11,2	10,8	10,7	10,7	10,6	10,6
Solde	0,0	-0,3	-0,3	-0,1	0,2	0,4

** Les APUL comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (CCAS, caisses des écoles, SDIS, collèges, lycées, chambres consulaires ...)*

La loi de programmation des finances publiques définit plusieurs outils de gouvernance qui lui permettent d'analyser la qualité de la dépense, d'assurer une meilleure gestion des finances publiques et de verdir les dépenses de l'Etat.

- Réduction des dépenses de fonctionnement des collectivités de 0,5% par rapport à l'inflation
- Une stabilité des schémas d'emploi des administrations publiques centrales d'ici 2027,
- Un montant maximal de l'ensemble des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales sur la période,
- Une diminution de l'impact environnemental du budget de l'État en réduisant de 10% le ratio de dépenses défavorables à l'environnement,
- Des aides aux entreprises limitées à cinq ans au maximum à compter du 1er janvier 2023, et dont le renouvellement sera conditionné par des évaluations,
- Pilotage et bornage dans le temps des niches sociales.

Les nouveaux outils envisagés pour maîtriser la dépense publique :

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation de la qualité de l'action publique : évaluations annuelles thématiques des politiques publiques pour éclairer la préparation des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale,
- Retour de la contractualisation avec la mise en place de pactes de confiance avec suivi de l'évolution des dépenses locales concernant les Régions, les Départements, les Communes et Intercommunalités dont le budget dépasse 40 millions d'euros (environ 500 collectivités). La progression de leurs dépenses de fonctionnement devra être inférieure à l'inflation minorée de 0.5 point. Un dépassement serait sanctionné par une exclusion du dispositif des subventions de l'État et la définition d'un accord de retour à la trajectoire jusqu'en 2027. Ces pactes de confiance remplacent les pactes de stabilité ou contrats de Cahors, suspendus en 2020 en raison de la crise sanitaire

Trajectoire envisagée d'évolution de la dette publique :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette publique (en points de PIB)	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	92,2	91,6	92,4	93,5	94,5	95,4
administrations publiques locales	9,3	9,0	8,9	8,8	8,3	7,6
administrations de sécurité sociale	10,2	9,1	8,4	7,4	6,3	5,1

Trajectoire envisagée d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (%)	4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

1-3 Loi de finances 2025 :

La loi de finances 2025 s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe, marqué par l'état désastreux des finances publiques et un contexte géopolitique mondial incertain.

Le gouvernement articule ces dispositions autour de 2 objectifs :

- Redresser les comptes publics,
- Investir pour préparer l'avenir.

L'essentiel à retenir pour les collectivités locales :

- Des dotations plutôt stables : 53.5Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales dont :
 - 27.2 Md€ au titre de la DGF
 - 150Md€ pour la DSU et 10Md€ pour la dotation d'intercommunalité,
 - Maintien des dotations d'investissement avec 1.046 Md€ pour la DETR et légère baisse pour la DSIL avec 496Md€
 - Pas de modification sur le calcul du FCTVA, 7,6Md€ au titre de l'exercice 2025 et un taux maintenu à 16,404%
 - Baisse du Fonds Vert de 60% avec une enveloppe de 1Md€

- Autres dispositifs :
 - Stabilisation en valeur au titre de 2025 des fractions de TVA affectées aux collectivités locales
 - Sur le sujet des cotisations sociales il est prévu un rééquilibrage des comptes de la CNRACL dont le déficit à l'horizon 2030 pourrait atteindre 10Md€ au moyen d'une réévaluation totale de 12 points des cotisations employeurs avec un étalement sur 4 ans (2025-2028, 3 points par an)

PARTIE 2 - PERSPECTIVES 2025

2.1 Les orientations stratégiques :

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte financier défavorable et incertain. D'une part l'objectif de réduction du déficit et de la dette publique a pour conséquence un affaiblissement continu du soutien de l'Etat et de notre autonomie financière. D'autre part l'incertitude économique mondial et la hausse des cotisations retraite employeurs pèsent sur nos coûts de fonctionnement.

Ces éléments nous conduisent à proposer un budget responsable autour des principes suivants :

- Poursuivre la recherche de marges financières dans les dépenses de fonctionnement et l'organisation de la collectivité ;
- Affecter les gains réalisés en fonctionnement aux futurs investissements ;
- Baisser d'1 point le taux de fiscalité en 2025 afin d'alléger la pression fiscale sur les habitants. Pour mémoire, en 2020 et 2021 nous avons déjà assuré une baisse de fiscalité de 4,5 points tout en préservant notre épargne nette ;
- Maintenir un service public de qualité ;
- Tranquillité publique : mise en place et financement de la police municipale ;
- Prévoir un niveau d'investissement suffisant pour répondre aux problématiques d'entretien du patrimoine tout en répondant aux obligations du programme de l'ANRU ainsi qu'aux besoins induits par ce programme ;
- Maintenir un haut niveau d'investissement sur la voirie ;
- Planifier et augmenter les investissements pour la transition énergétique : modernisation de l'éclairage public, rénovation de l'école Louis Pergaud...
- Prévoir de contracter un emprunt qui permettra de réaliser les investissements structurants sans remettre en cause le désendettement engagé ;
- Clôturer le budget annexe du lotissement

2 -2 Situation financière de la Commune :

2-2-1 Comparatif avec les moyennes des communes de même strate (chiffres strate DGFIP datant de 2023) :

	Coulounieix-Chamiers	Moyenne par habitants	Comparatif strate
		7 815 habitants	
Dépenses de fonctionnement	9 256 960,74€	1 184€	1 163€
Produits de fonctionnement	11 466 167,81€	1 467€	1 307€
Dont Fiscalité	7 623 167,50€	975€	574€
Encours de la dette	8 038 006,79€	1 028€	767€
Annuité de la dette	1 196 490,59€	153€	100€
Opération d'équipement	2 720 871,09€	348€	398€

2-2-2 Niveaux d'épargnes de la commune depuis 2017 :

Afin d'avoir une vision globale de la situation de la collectivité hors période de crise (sanitaire et énergétique), le tableau suivant retrace l'évolution des niveaux d'épargne de la collectivité depuis 2017, calculés sur les montants réalisés.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1
Épargne de gestion	2 103 538,34	2 099 341,57	2 243 703,14	1 934 091,79	1 751 229,07	1 942 478,24	1 848 013,83	3 038 809,16	+64%
Épargne brute	1 784 933,82	1 791 138,84	1 966 768,82	1 670 053,27	1 517 959,41	1 721 363,42	1 635 553,38	2 756 504,58	+69 %
Épargne nette	789 250,58	830 545,94	928 309,52	783 993,29	661 855,43	865 259,44	723 774,66	2 138 400,97	+160%

La hausse significative des taux d'épargnes entre 2023 et 2024 s'explique selon les points suivants :

- Rattrapage de recettes sur exercices antérieurs (environ 500 000€)
- Diminution globale en volume des charges réelles de fonctionnement
- Stabilisation des charges de personnel

2-2-3 Compte administratif provisoire 2024 :

2024	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		386 582,42€		300 000€		686 582,42€
Opérations exercice	3 719 444,79€	3 033 423,04€	9 256 960,74€	11 466 167,81€	12 976 405,53€	14 499 590,85€
TOTAUX	3 719 444,79€	3 420 005,82€	9 256 960,74€	11 766 167,81€	12 976 405,53€	15 186 173,27€
Résultat clôture	299 439,33€			2 509 207,07€		2 209 767,74€
Restes à réaliser	629 022,19€	217 237,52€				
Résultat sur RAR	411 784,67€				411 784,67€	
Résultat définitif	711 224€			2 509 207,07€		1 797 983,07€

Le résultat provisoire cumulé fonctionnement + investissement au titre de l'exercice 2024 est estimé à la somme de 1 797 983,07€.

Le résultat de fonctionnement d'un montant de 2 509 207,07€ pourra être affecté en fonctionnement et en investissement, en fonction des équilibres budgétaires et selon l'hypothèse suivante :

Possibilité d'affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025 (à valider après adoption du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023 de la collectivité) :

- 480 000,00 € pour le fonctionnement
- 2 029 207,07€ pour l'investissement

PARTIE 3 – Analyses rétrospective et prospective du fonctionnement

L'objectif est toujours la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager un autofinancement suffisant afin de permettre la réalisation des investissements envisagés, dans des conditions financières optimales. L'exercice 2024 a été marqué par un rattrapage des recettes antérieures qui a considérablement augmenté l'autofinancement mais l'exercice 2025 présente un haut niveau d'investissement avec des projets conséquents.

3.1 Les dépenses de fonctionnement :

3.1.1 État de la dette communale :

3.1.1.1 Encours et annuité de la dette en 2024 :

Le montant de l'encours de la dette du budget principal au 31/12/2024 était de 8 038 006,79€.

➤ Détail des calculs du capital restant dû au titre des exercices 2023 et 2024 :

Capital restant dû au titre de l'exercice 2023 :		8 138 414,88 €
Capital emprunt nouveau 2024 :	+	800 000 €
Remboursement du capital 2024 :	-	900 408,19 €
		<hr/>
Capital restant dû au 31/12/2024 :		8 038 006,79 €
Versement du capital 2025 sans emprunt nouveau :	-	936 734 €
		<hr/>
Capital restant dû au 31/12/2025 :		7 101 272,79 €

La contractualisation d'un emprunt au cours de 2025 (portée à la somme de 740 790€ selon les hypothèses d'investissements présentées ci-après), porterait le capital restant dû à la somme de 7 901 272,79€.

Sans intégration de l'emprunt envisagé au titre de l'exercice 2025, le montant prévisionnel dû au titre de l'annuité est de 1 177 856,01€ se répartissant comme suit : 934 064,18 € au titre du capital des emprunts (en section d'investissement) et 243 791,83 € pour les charges financières (en section de fonctionnement). Le budget prévisionnel devra intégrer la part estimée des emprunts nouveaux (dans l'hypothèse d'un emprunt à 740 790€ annuité estimée de 43 083,60€ dont 2 533,33€ d'intérêts et 40 550,27€ de capital).

3.1.1.2 État de l'endettement par exercice :

L'endettement de la collectivité au cours des 10 prochaines années, se présente comme suit (hors emprunts nouveaux) :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2025	1 177 856.01 €	243 791.83 €	934 064.18 €	0.00 €	0.00 €	8 034 917.78 €
2026	1 072 226.47 €	202 754.69 €	869 471.78 €	0.00 €	0.00 €	7 100 853.60 €
2027	1 002 246.59 €	174 251.52 €	827 995.07 €	0.00 €	0.00 €	6 231 381.81 €
2028	814 376.69 €	147 300.13 €	667 076.56 €	0.00 €	0.00 €	5 403 386.72 €
2029	623 512.54 €	127 025.59 €	496 486.95 €	0.00 €	0.00 €	4 736 310.14 €
2030	572 989.85 €	112 733.19 €	460 256.66 €	0.00 €	0.00 €	4 239 823.18 €
2031	513 207.68 €	99 868.69 €	413 338.99 €	0.00 €	0.00 €	3 779 566.52 €
2032	484 600.31 €	88 975.33 €	395 624.98 €	0.00 €	0.00 €	3 366 227.53 €
2033	459 342.54 €	78 147.30 €	381 195.24 €	0.00 €	0.00 €	2 970 602.55 €
2034	436 006.11 €	67 292.12 €	368 713.99 €	0.00 €	0.00 €	2 589 407.31 €
2035	432 690.74 €	56 207.24 €	376 483.50 €	0.00 €	0.00 €	2 220 693.32 €

3.1.1.3 Répartition de l'encours de la dette par établissements bancaires au 01/01/2025 :

Banques	Encours en €	Pourcentage
Arkéa Banque	821 145,90€	11%
Banque Populaire	464 472,78€	6%
Banque Postale	2 056 865,15 €	25%
Caisse des Dépôts	2 052 555,13 €	25%
Caisse d'Epargne	720 340,63 €	9%
Crédit Agricole	311 385,67 €	4%
Dexia	1 608 152,52 €	20%
TOTAL	8 034 917,78€	100,00%

3.1.1.4 Répartition de la dette par nature de taux :

Nature des taux	% de l'encours	Taux moyen (%)
Taux variable	7.0%	2.92 %
Taux fixe simple	93%	3,01%

3.1.1.5 Évolution du ratio de désendettement depuis 2017 :

Ce ratio permet de savoir en combien d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en y consacrant l'intégralité de son épargne brute. Le seuil de vigilance s'établirait autour de 10 ans.

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ratio de désendettement (Encours du capital de la dette / épargne brute), Exprimé en nombre d'années	5,07	4,84	4,41	4.67	4.90	4.11	4.97	2.91
Nombre d'emprunts échus	6	4	3	3	0	0	3	1

Bien que les chiffres de l'année 2024 soient provisoires à ce jour, nous pouvons noter une baisse significative du ratio de désendettement au titre de l'exercice. Cette baisse est la conséquence du résultat exceptionnel de cette année 2024.

3 emprunts se termineront au cours de l'exercice 2025 entraînant une diminution des remboursements à hauteur de 81 623€ permettant ainsi de couvrir totalement le financement des emprunts contractés au cours de l'année 2024 (coût annuel de 68 495 €) et laissant une ouverture budgétaire de 13 128€.

Autre indicateur : la capacité de désendettement de la collectivité peut être comparée à la durée d'extinction de la dette qui s'exprime en nombre d'année de remboursement avant extinction total de la dette. Elle se calcule en divisant l'encours de la dette par l'amortissement annuel moyen. Au titre de 2024, cette durée d'extinction se situe autour de 8.50 ans pour la commune de Coulounieix Chamiers ce qui est stable par rapport à l'année dernière (8,98).

3.1.2 Évolution des charges de personnel :

3.1.2.1 Tableau d'évolution des effectifs depuis 2020 :

Situation au 31/12/2024	Emplois permanents			Emplois non permanents			Total	
	Titulaires	CDI Droit Public	CDD	CAE	Emploi d'avenir	Contrat de projet		Collaborateur de cabinet
2020	127	2	2	0	0		0	131
2021	115	2	2	3	0		0	122
2022	111	2	20+3	2	1		0	139
2023	109	2	22+7	1	0	1	0	142
2024	104	2	20+7	1	0	1	0	135

Au cours de l'exercice 2024 les mouvements sortant de personnels s'analysent comme suit :

- 4 départs à la retraite,
- 3 mutations,
- 1 agent en détachement,
- 2 agents ont demandé leur disponibilité, ce qui fait un total de 7 agents en disponibilité

D'autres mouvements entrant ont été enregistrés :

- 1 agent recruté par voie de mutation,
- 2 agents stagiaires,
- 4 agents recrutés en CDD aux services techniques

3.1.2.2 Tableau de répartition des dépenses de personnels depuis 2018:

Libellés des comptes	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Variation 2023/2024
Rémunération principales	2 680 883	2 697 258	2 821 873	2 699 010	2 653 031	2 654 208	2 609 210	-2%
NBI, SFT	61 803	65 395	69 124	67 457	67 047	67 403	73 521	9%
Régime indemnitaire	475 036	493 150	523 126	497 802	504 120	509 225	524 348	3%
Personnel non titulaire	518 339	570 877	463 579	465 036	495 027	518 880	553 723	7%
Charges et cotisations	1 676 595	1 725 260	1 730 249	1 689 398	1 625 744	1 627 554	1 652 061	2%
Œuvres sociales (COS)	56 544	53 417	54 562	54 000	52 500	60 609	56 348	-7%
TOTAL	5 469 200	5 605 357	5 662 513	5 472 703	5 397 469	5 437 879	5 469 211	1%

3.1.2.3 Projections 2025 :

Libellés des comptes	Voté 2024	Projection 2025	Variation
Rémunération principales	2 785 000	2 720 000	-2%
NBI, SFT	74 500	79 500	6%
Régime indemnitaire	618 000	550 650	-10%
Personnel non titulaire	633 000	532 000	-14%
Charges et cotisations	1 770 500	1 877 379	6%
Œuvres sociales (COS)	54 000	54 000	0%
TOTAL	5 935 000	5 840 000	-2%

Les charges de personnels diminueront de 2% soit – 95 000 €, et représenteraient 51,8% du budget total prévisionnel de fonctionnement 2025. L'année 2025 sera marqué par la hausse de 3 points du taux de cotisation à la CNRACL, la

non-reconduction de la GIPA en 2025. L'augmentation du SMIC au 01/11/2024 de 2% impactera également ce budget en année pleine ainsi que le nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux.

Cette évolution sera accompagnée d'une augmentation de 35 000€ (coût chargé) qui correspond à l'effet GVT :

- Glissement : hausse des salaires due aux promotions internes, nominations suite à concours
- Vieillesse : hausse des salaires due à l'ancienneté
- Technicité : hausse des salaires due à la progression des qualifications

Cette prévision budgétaire 2025 s'appuie donc sur :

- Augmentation du taux de cotisation de la CNRACL : +3% par an sur 4 ans (2025-2028),
- La suppression de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)
- La revalorisation du SMIC de +2% au 1er novembre 2024, portant le smic brut horaire à 11.88€.
- Les avancements de grade sont estimés à + 15 000 €,
- Les avancements d'échelons sont estimés à + 13 450 €,
- Départs échelonnés en 2025 : 2 retraites
- Recrutements prévus : 4 agents au Service technique, 1 agent Police Municipale, 4 stagiairisations, 1 agent au service RH et 1 DST
- Comité des Œuvres Sociales : l'ensemble des actions sociales confiées au COS est estimé à la somme de 54 000€ selon la convention. Le financement des médailles et retraites 2025 fera l'objet d'une délibération spécifique en cours d'année afin de répondre à la nécessité

Cette croissance des dépenses de personnels résulte à la fois de l'effet des mesures nationales de revalorisation indiciaire déployées dans le contexte 2022-2023 et 2024.

Cependant, la collectivité de Coulounieix-Chamiers mène une gestion raisonnée en matière de personnel, à savoir :

- Favorise et privilégie la mobilité interne : 1 départ de titulaire, remplacé par 1 promotion interne (ST)
- Recourt à la mutualisation des compétences
 - 2 départs de titulaires non remplacés (*vie associative/PRE et marchés publics – subventions*)
 - 1 poste mutualisé finances-Rh
- Etudie le besoin de remplacement ou non d'un agent à la suite de son départ
- Favorise, le cas échéant, la transversalité des services.

3.1.3 Autres charges de fonctionnement :

3.1.3.1 Evolution des charges à caractère général :

Au titre de l'exercice 2024, elles représentent 23,50% du montant total des charges soit une baisse de 3 points par rapport à 2024. En 2025, il est impératif d'être vigilant concernant la programmation budgétaire de ces charges et prévoir au plus juste le montant que la collectivité devra supporter pour maintenir des services de qualité à la population.

3.1.3.2 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Elles sont constituées des indemnités aux élus, de la contribution au Conservatoire à Rayonnement Départemental, de la subvention à la Caisse des écoles et au CCAS, des subventions aux associations ainsi que des dépenses informatiques (abonnement, hébergement et maintenance des logiciels, nouveauté M57).

Le soutien aux associations fait l'objet d'un examen attentif tant sur les projets que sur les besoins nécessaires pour les financer. La collectivité analyse aussi les mises à disposition de personnel. Une attention particulière est portée sur la situation financière des différents porteurs de projets.

A compter du 1^{er} janvier 2025 un suivi permettra de déterminer le coût de fonctionnement des différents bâtiments mis à disposition. Ce chiffrage sera porté à la connaissance des structures associatives afin qu'elles en intègrent le montant dans leurs documents comptables au titre des contributions volontaires en nature.

Afin d'être conforme au principe de sincérité budgétaire à compter de cette année la mise à disposition du personnel de la mairie au CCAS sera intégrée au budget par une augmentation de la subvention et un reversement du montant de la mise à disposition. Cette mise à disposition a été chiffrée pour 2025 à 237 000€.

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Proposé 2025
Indemnités des élus	113 710,27	102 655,11	100 896,26	114 381,27	116 642,04	119 150,00
Conservatoire Départemental	47 600,00	49 257,67	34 557,06	34 376,26	34 633,21	49 000,00
Caisse des Ecoles	20 000,00	20 000,00	21 640,00	22 080,00	23 908	23 908,00
CCAS	65 000,00	74 000,00	70 000,00	75 000,00	70 000	307 000,00
Subventions aux associations	318 642,62	307 152,04	246 318,04	253 150,00	247 829,03	247 300,00
Hébergement et maintenance informatique					19 756,04	93 150,00

- Indemnités des élus : sont également compris sur cette ligne les frais de formation.
- Conservatoire Départemental : participation de la commune en fonction du nombre d'élèves de notre territoire fréquentant le conservatoire + participation aux frais de fonctionnement. La convention annuelle porte sur la somme de 49 000 €.
- Caisse des écoles : la participation est proportionnelle au nombre d'élèves inscrits soit 556 pour 2024 et 555 envisagés pour 2025.
- CCAS : la participation sera de 70 000€ + 237 000€ concernant la mise à disposition du personnel.
- Subventions aux associations : ce montant comprend les subventions sèches + les mises à disposition de personnel. Il comprend également la contractualisation de la commune avec le Centre Social ainsi que les aides « Politique de la ville »

3.1.3.3 Les charges financières (chapitre 66) :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts de la dette	277 784,32	264 038,52	247 818,70	222 164,82	279 492,24	282 304,58	246 325,16

Ils sont constitués par les intérêts payés sur l'exercice, les intérêts courus non échus (ICNE) et les commissions bancaires (frais de dossiers d'un nouvel emprunt) et l'estimation 2025 de l'éventuelle contractualisation d'un nouvel emprunt.

3.1.3.4 Evolution des charges de fonctionnement prévisionnelles depuis 2019 :

Le budget fonctionnement 2025 est en cours d'élaboration. L'ensemble des chiffres reste à ajuster avant le vote définitif devant intervenir mi-avril 2025.

Dépenses de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	2 326 444,00	2 414 958,90	2 350 114,25	2 602 760,93	2 670 800,00	2 721 505,00	2 698 433,02
Charges de personnel	5 700 000,00	5 847 863,67	5 555 807,00	5 397 508,50	5 649 000,00	5 935 000,00	5 840 000,00
Autres charges de gestion	674 648,74	712 145,00	679 072,00	597 537,70	603 930,00	590 458,00	879 708,00
Charges financières	319 700,00	295 600,00	280 300,00	285 500,00	273 500,00	282 500,00	282 820,68
Charges exceptionnelles	194 374,00	38 500,00	208 539,00	45 500,00	25 000,00	10 000,00	10 000,00
Atténuation de produits	48 814,00	65 085,00	63 200,00	22 000,00	22 000,00	104 413,00	124 299,00
Dépenses imprévues	69 393,26	90 000,00	205 019,33	200 000,00	185 270,00	Non concerné*	Non concerné*
Virement investissement	1 147 463,66	962 966,49	928 370,32	829 458,44	800 000,00	725 000,00	677 100,00
Opérations d'ordres	172 500,00	300 215,00	253 000,00	310 000,00	348 000,00	360 810,65	750 000,00
TOTAL	10 653 337,66	10 727 334,06	10 523 421,90	10 290 265,57	10 596 000,00	10 997 422,00	11 262 860,70

* en M57 le chapitre « Dépenses imprévus » n'existe plus

3.2 Les recettes de fonctionnement :

3.2.1 Les recettes fiscales :

Il s'agit des produits de la taxe foncière bâtie et non bâtie (part communale), de la taxe d'habitation résiduelle (taxe sur les logements vacants et sur les résidences secondaires) ainsi que l'application du coefficient correcteur qui nous permet de recevoir – ou restituer- à l'euro près la compensation de la perte de la taxe d'habitation.

La suppression de la taxe d'habitation a été compensée par le transfert de la part départementale du foncier bâti. Cette compensation peut être inférieure à l'ancien produit de la taxe d'habitation : la différence est alors intégralement compensée par l'Etat. Si cette compensation est supérieure, la collectivité restitue la différence. A ce titre, la commune de Coulounieix Chamiers s'est vue prélevée de la somme de 168 099 € au titre des recettes fiscales de 2024.

Au titre de l'année 2025, il est prévu une progression des bases fiscales de 1,7% représentant près de 123 284€ de recettes supplémentaires envisageables pour cet exercice. La municipalité envisage la baisse de 1 point de la taxe foncière, ce qui correspond environ à 102 000€.

3.2.2 Reversement de fiscalité de la Communauté d'Agglomération :

On trouve ici les recettes reversées par le Grand Périgueux : attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire et fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC). Ces lignes sont amenées à évoluer défavorablement pour la commune dans la mesure où d'une part nous subissons une diminution de la population avec la destruction de logements dans la cadre du programme de réaménagement urbain, et d'autre part du fait de l'augmentation du potentiel fiscal par habitant.

3.2.3 Autres impôts et taxes :

Cet ensemble comprend la taxe sur les pylônes électriques et la taxe sur la consommation finale d'électricité qui sont des lignes relativement stables.

S'inscrit également sur cette ligne les droits de mutation qu'il s'agit d'estimer de façon très prudente pour l'exercice 2025 en prenant en considération le ralentissement des transactions immobilières au niveau national.

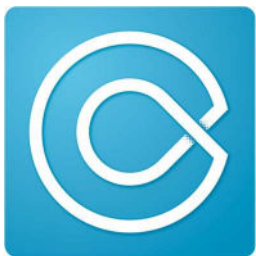
3.2.4 Produits des services :

La fréquentation de la cuisine centrale (Restaurant d'enfants et repas à domicile) a connu une hausse de la fréquentation en 2024 par rapport à 2023 (5% de repas servi en plus). Cette hausse s'explique en partie par l'application de la tarification sociale des cantines.

Ce chapitre a connu une hausse exceptionnelle sur 2024 car un rattrapage de recettes non titrés a été fait, cela concernait le remboursement des frais de repas, transport, entretien ALSH pris en charge par le Grand Périgueux. Les recettes non comptabilisées s'élevaient environ à 500 000€.

3.2.5 Dotation global de fonctionnement :

Une prévision prudente s'impose au titre de 2025, le montant perçu en 2024 a été reconduit à l'identique.



3.2.6 Evolution des produits de fonctionnement prévisionnels depuis 2019 :

Recettes de fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produits des services	820 633,00	681 966,54	701 808,00	674 899,00	499 322,00	440 000,00	822 207,70
Impôts et taxes	7 416 795,00	5 336 956,00	7 197 992,00	7 546 716,00	7 981 268,00	8 559 370,00	8 315 756,00
Dotations subventions	1 963 080,00	4 008 150,00	2 013 327,00	1 669 914,00	1 546 210,00	1 545 133,00	1 561 959,00
Autres produits	109 015,66	137 151,98	235 294,90	19 000,00	15 200,00	16 010,00	20 000,00
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270,00
Produits exceptionnels	25 000,00	75 000,00			75 000,00	320,00	500,00
Atténuation de charges	15 000,00	15 000,00	15 000,00	9 736,57	9 000,00	33 363,00	20 000,00
Opérations d'ordre	103 814,00	90 000,00	60 000,00	70 000,00	70 000,00	103 226,00	42 168,00
Report	200 000,00	383 109,54	300 000,00	300 000,00	400 000,00	300 000,00	480 000,00
TOTAL	10 653 337,66	10 727 334,06	10 523 421,90	10 290 265,57	10 596 000,00	10 997 422,00	11 262 860,70

3.2.7 Variations des prévisions 2024/2025 :

Dépenses de fonctionnement	2024	2025	Variat°	Recettes de fonctionnement	2024	2025	Variat°
Charges à caractère général	2 721 505,00	2 704 404,02	-1%	Produits des services	440 000,00	822 207,70	86%
Charges de personnel	5 935 000,00	5 834 029,00	-2%	Impôts et taxes	8 559 370,00	8 315 756,00	-3%
Autres charges de gestion	590 458,00	879 708,00	49%	Dotations subventions	1 545 133,00	1 561 959,00	1%
Charges financières	282 500,00	282 820,68	0%	Autres produits	16 010,00	20 000,00	25%
Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	0%	Produits financiers	0,00	270,00	100%
Atténuation de produits	104 413,00	124 299,00	19%	Produits exceptionnels	320,00	500,00	56%
Dépenses imprévues	Non concerné*	Non concerné*		Atténuation de charges	33 363,00	20 000,00	-40%
Virement investissement	725 000,00	677 100,00	-6%	Opérations d'ordre	103 226,00	42 168,00	-59%
Opérations d'ordre	360 810,65	750 000,00	107%	Report	300 000,00	480 000,00	60%
TOTAL	10 997 422,00	11 262 860,70	2%	TOTAL	10 997 422,00	11 262 860,70	2%

PARTIE 4 – Programmation de l'investissement

4.1 Les restes à réaliser :

Le budget investissement se construit d'une part avec les restes à réaliser de l'année précédente, et d'autre part avec les nouveaux projets envisagés au cours de l'exercice. Les sommes inscrites doivent encore faire l'objet de rapprochement avec le compte de gestion 2024.

4.1.1 Restes à réaliser dépenses :

Les dépenses d'investissement inscrites en restes à réaliser de l'exercice 2024, s'élèvent à la somme de 629 022,19€ et seront reprises dans le budget 2025 comme suit :

- 19 795,49 € au chapitre 104 au titre de l'équipement de la police municipale
- 199 438,20 € au chapitre 107 au titre de l'acquisition d'une épaveuse et d'un véhicule police municipale
- 117 300,64 € au chapitre 108 pour la réalisation de divers travaux sur les bâtiments communaux,
- 19 213,20 € au chapitre 109 pour les acquisitions de matériels informatiques dans les écoles,
- 96 524,29 € au chapitre 201 pour divers travaux de voirie,
- 52 536,00 € dans le cadre de l'AP « Rénovation énergétique Louis Pergaud »

4.1.2 Restes à réaliser recettes :

Les recettes d'investissement inscrites en restes à réaliser de l'exercice 2024 et qui feront l'objet d'une reprise sur le budget 2025 représentent la somme de 217 237,52€ €. Il s'agit de :

- 35 817,69 € au chapitre 108 au titre de la DETR City stade, et subventions départements pour le sol de la salle Pierre Pousse

- 138 998,50 € au chapitre 201 pour des soldes de subventions sur la Voirie
- 26 973,33 € au chapitre 208 pour un solde de subventions Eclairage LED
- 15 448,00€ subvention ADEME dans le cadre de l'AP « « Rénovation énergétique Louis Pergaud »

4.2 Les opérations d'investissement 2025 :

Chapitre 104 : Matériel / Mobilier / Petits équipements : 88 470,00€

- Services Techniques : 38 500 €
- Pôle Enfance/Jeunesse/Culture : 38 270 €
- Service Police Municipale : 6 700 €
- Administration générale : 5 000 €

Chapitre 107 Acquisition véhicules : 30 000,00 €

- Mini Fourgon 30 000 €

Chapitre 108 Bâtiments :349 160,00 €

- Bâtiments scolaires : 81 800 €
- Bâtiments culturels : 28 600 €
- Cimetières concessions : 17 760 €
- Toitures diverses : 130 000 €
- Alarmes et sécurité divers bâtiments 53 000 €
- Extincteurs : 8 000 €
- Travaux divers : 30 000€

Chapitre 109 Programme Informatique :75 300,00 €

- Serveurs mairie : 40 000 €
- Renouvellement du matériel informatique : 35 300 €

Chapitre 201 Voirie :.....985 000,00€

- Marché à bon de commande pour l'entretien : 400 000 €
- Installation éclairage stade : 45 000€
- Bornes enterrées quartier ANRU : 50 000 €
- Divers réseaux (eaux pluviales, électricité) : 90 000 €
- Remplacement des poteaux d'incendie : 20 000 €
- Signalisation routière : 15 000 €
- Aménagements voirie : 340 000 €

Chapitre 208 Subventions d'équipement versées :210 600,00€

- SDE 24 : 150 000 €
- Amelia : 25 000 €
- Périgord Habitat : 25 600 €
- Cœur de ville : 10 000 €

ANRU :.....810 302,00 €

- Soulte achat terrain PH : 61 000 €
- Convention Département : 250 000 €

- Convention Périgord Habitat : 149 302 €
- Construction nouveau gymnase (MO) : 350 000 €

AP « Rénovation Energétique Louis Pergaud » :.....754 812,00 €

Le total des investissements porté à la somme de 3 952 667,00 € s'entend sans le remboursement du capital des emprunts et sans les écritures d'ordres qui interviennent entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

4.3 Le financement des opérations d'investissement prévues en 2025 s'établit comme suit :

Emprunts :	800 000,00 €
Subventions :	813 908,00 €
FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) :	200 00,00 €
Taxe d'aménagement :	20 000,00 €
Autofinancement :	2 029 207,00 €
TOTAL :	3 863 115,00 €

4.4 Programmation pluriannuelle d'investissements 2022-2027 :

Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2020-2027 se décomposera en deux parties jusqu'au terme de la programmation de réaménagement urbain :

* d'une part, les dépenses d'investissement relatives au programme de renouvellement urbain en lien avec la maquette financière de la convention ANRU ;

* d'autre part, les autres dépenses d'investissement propres à la collectivité qui dépendent essentiellement de la capacité financière qu'il est possible de dégager afin de les réaliser.

Pour mémoire les investissements réalisés depuis la mise en place du programme de réaménagement urbain (ANRU) sont les suivants :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Investissements mairie	1 357 872,00	1 182 083,22	1 721 291,66	1 565 885,34	1 786 159,20	1 371 533,00	1 946 418,49
<i>Acquisition matériel</i>	81 005,95	106 658,24	71 773,47	108 180,86	80 313,12	79 833,27	100 421,69
<i>Véhicules</i>	177 763,75	49 494,00	265 769,70	32 802,24	32 451,64		28 726,76
<i>Travaux Bâtiments</i>	206 621,54	219 803,86	103 807,19	228 325,84	335 965,35	276 368,92	276 075,28
<i>Informatique</i>	10 071,26	64 023,36	65 890,34	23 665,20	133 587,80	51 755,70	33 235,80
<i>Achat terrains</i>				203 281,56			
<i>Voirie</i>	843 251,17	636 164,46	894 222,96	546 689,53	925 117,30	757 649,77	1 376 803,30
<i>Subventions équipement</i>	22 898,40	105 939,30	74 204,84	393 662,11	268 142,99	175 039,34	49 228,81
<i>Extension cimetière</i>	16 259,93						
<i>Reversement taxe aménagement</i>				29 278,00	10 581,00	30 886,00	
<i>Reprise lotissement</i>			245 623,16				
<i>AP Louis Pergaud</i>							81 926,85
Projets Anru	41 388,00	162 674,85	578 107,86	250 000,00	1 245 419,85	403 309,45	774 452,60
TOTAL	1 399 260,00	1 344 758,07	2 299 399,52	1 815 885,34	3 031 579,05	1 774 842,45	2 720 871,09

Les versements opérés par la collectivité dans le cadre de l'ANRU ne se font que sur la base des appels de fonds des autres structures ; appels de fonds conformement à la convention.

La prospective d'investissements envisagée sur les années 2024-2028 est la suivante :

	2024	2025	2026	2027	2028	Total PPI	Moyenne annuelle
Projets Anru	601 000,00 €	460 302,00 €	583 000,00 €	506 000,00€	347 764,00€	2 498 066,00€	499 613,20 €
Nouveau Gymnase	173 182,60€	350 000,00 €	930 000,00 €	2 482 200,00 €	3 088 810,80€	7 003 947,77€	1 400 789,55 €
Investissements mairie	1 946 418,49 €	3 105 150,72 €	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00€	8 551 569,21€	1 710 313,84 €
TOTAL	2 720 871,09 €	3 935 452,72 €	3 013 000,00 €	3 988 200,00 €	4 436 574,80€	18 053 582,98 €	3 610 716,60 €

PARTIE 5 - ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BELLEVUE

6-1 Analyse des ventes :

6.1.1 Réalisations passées :

Au 31 décembre 2024, 65 lots du Lotissement Bellevue ont été vendus pour un montant total de 1 350 902,00 € toutes taxes comprises représentant une valeur nette de 1 162 148,63 €. Ces ventes représentent près de 97 % du nombre total de lots disponibles. A ce jour 1 lot reste à vendre et 1 lot est réservé.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2024	Total
Ventes	10 lots	3 lots	4 lots	2 lots	1 lots	12 lots	5 lots	1 lot	14 lots	13 lots	*65 lots
TTC	204 000,00	54 000,00	108 000,00	43 500,00	23 500,00	281 000,00	111 800,00	16 000,00	384 000,00	125 100,00	1 350 902,00
HT	174 717,54	46 244,26	89 575,02	37 339,02	20 199,39	241 492,28	96 083,98	13 706,14	329 798,07	112 992,93	1 162 148,63
Surfaces	2 999	791	1 584	648	397	4 657	1 854	237	6 229	10 166	29 562

(*) Un lot ayant été scindé en deux parties afin de faciliter sa vente.

6.1.2 Prévisions au titre de l'année 2025 :

Au titre de l'exercice comptable 2025, 1 lot est réservé par des particuliers pour la somme de 27 000 € TTC et 1 lot reste en vente.

6-2 Projet de budget :

Le projet du budget 2025 peut donc se présenter comme suit :

6.2.1 Section de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient estimées à :

Charges financières : 8 535,55 €.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à :

Vente de terrains : 53 000,00 €

6.2.2 Section d'investissement :

Les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 71 725,15 € pour l'année 2025.

L'emprunt se termine en décembre 2027 (capital restant dû au 31/12/2024 : 223 720,55€).

Les autres écritures sont essentiellement des écritures d'ordres budgétaires entre les deux sections : opérations de déstockage notamment qu'il conviendra de préciser ultérieurement.